Tribunal administratif de la Polynésie française Annexe

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 18/11/2025

Page: 1/1

Date: 21/10/2025

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

08 heures 45

01)	DOSSIER N° 2500122	RAPPORTEUR:	Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision par laquelle la direction des transports terrestre a rejeté sa demande tendant à ce que son permis américain soit valide en Polynésie française et équivalent au permis français.		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Madame A B	Madame AB	
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
02)	DOSSIER N° 2500133	RAPPORTEUR:	Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	CGV - Demandent de condamner les contrevenants comme prévenus d'une contravention de grande voirie à l'amende prévue à cet effet, au versement de la somme de 265 378 F CFP correspondant aux frais d'établissement du procès-verbal ainsi qu'à la réparation du dommage qui leur sont imputables par l'enlèvement du navire « Kiato Nui » immatriculé PY 1549 ou par le paiement de la somme de 7 352 803 FCFP causé par l'occupation sans autorisation administrative du domaine portuaire parcelle AD 6, terre Hakapehi, liu-dit « Grand Quai », dans la commune associée de Taiohae, île de Nuku Hiva.		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
Défendeur	SOCIETE PACIFIC CHARTER	Les co-gérants	
	Monsieur C D	Monsieur C D	
	Monsieur E., F.,	Monsieur E F	

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 21/10/2025 Le président du tribunal